

Les finances de l'Association Mieux Prescrire : bilan de l'exercice 2020-2021

L'Association Mieux Prescrire (AMP), qui édite les productions Prescrire, est une association à but non lucratif, relevant de la loi française dite de 1901 (lire "Adhérer à l'Association Mieux Prescrire" page 165). En 2022, en France, cette structure associative permet à la revue *Prescrire* de maintenir son indépendance : parce qu'elle est une association, Prescrire n'est pas "achetable", ni "valorisable" auprès d'agents économiques. Par ailleurs, Prescrire a choisi un modèle de financement sans ressource publicitaire, ni subvention. Autrement dit, Prescrire vit de la vente de ses publications et formations, et dépend uniquement des abonnés.

En tant qu'association à activité commerciale, l'AMP applique les règles fiscales et sociales en vigueur en France, et fait appel à un commissaire aux comptes indépendant pour certifier ses comptes. Tous les ans, l'AMP soumet ses budgets à l'approbation de son Conseil d'administration et de son Assemblée générale. Depuis 1992, l'AMP publie une synthèse de ses comptes dans le numéro de mars de Prescrire, ainsi qu'en accès libre sur le site internet www.prescrire.org.

Continuité dans la production de textes de qualité. L'exercice 2020-2021, qui a débuté le 1^{er} septembre 2020 et s'est terminé le 31 août 2021, a encore été marqué par la pandémie de covid-19. Cette dernière a continué à mettre à l'épreuve les systèmes de soins et les soignants, confrontés à de nombreuses nouvelles questions autour de cette pandémie. L'équipe Prescrire s'est organisée pour répondre à plusieurs d'entre elles dans des délais courts, en appliquant toujours une méthode rigoureuse, et en maintenant le même niveau d'exigence d'analyse des données scientifiques disponibles. Cela a été rendu possible grâce au développement, au cours des années précédentes, des outils numériques destinés aux abonnés, et notamment de l'*Application Prescrire*. De nombreux textes inédits répondant à des questions concernant la maladie covid-19 et ses traitements ont ainsi été publiés dans la section "Dans l'actualité" de l'*Application*. En septembre 2021, environ 2 abonnés à Prescrire sur 3 bénéficiaient d'un abonnement incluant l'accès à l'*Application*.

Légère augmentation du nombre d'abonnés.

Durant l'exercice 2020-2021, le nombre moyen d'abonnés a été de 25 852. Lors de l'exercice précédent, ce nombre était de 25 672. La part des étudiants est passé de 13,6 % à 15,9 % des abonnés. C'est notamment le fruit de plusieurs années d'investissements visant à rendre plus attrayantes les différentes productions Prescrire, notamment auprès des jeunes et futurs soignants.

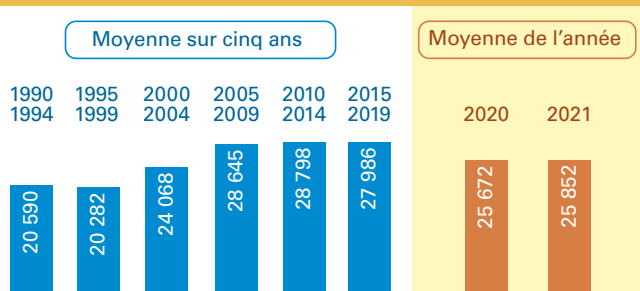
Prescrire a aussi réussi à décider encore davantage de personnes à s'abonner pour la première fois : il y a eu 3 345 nouveaux abonnements en 2020-2021, versus 3 080 lors de l'exercice précédent.

Arrêt des programmes d'amélioration des pratiques.

Lors de l'exercice 2020-2021, Prescrire a arrêté les deux programmes d'amélioration des pratiques professionnelles, *Questions de Pratiques* et *Médicaments en Questions*, créés respectivement en 2013 et 2014 pour aider les abonnés à répondre aux exigences de Développement professionnel continu (DPC) en France. Au fil des années, il s'est avéré qu'ils ne répondaient plus aux attentes d'un nombre suffisant d'abonnés. Les autres programmes de formation, les *Thématiques Prescrire* et le *Test de lecture Prescrire* continuent de satisfaire des milliers d'abonnés et sont poursuivis.

Relais et renforts. Afin d'assurer la pérennité de Prescrire, des "Relais et renforts" sont organisés en permanence dans tous les domaines. Ainsi, comme prévu et organisé de longue date, Bruno Toussaint, Directeur éditorial, a passé le relais le 1^{er} septembre 2021 à Séverine Carré-Pétraud qui était Directrice éditoriale adjointe depuis 2018.

Diffusion payante de Prescrire depuis 1990



Répartition professionnelle des abonnés à Prescrire

n° 443 septembre 2020		PROFESSION	n° 455 septembre 2021	
nombre	%		nombre	%
15 446	60,3	Médecins généralistes	15 663	60,2
1 150	4,5	Médecins spécialistes	1 205	4,6
4 055	15,8	Pharmaciens	4 040	15,5
3 349	13,1	Étudiants en médecine	3 994	15,3
137	0,5	Étudiants en pharmacie	144	0,6
95	0,4	Firmes pharmaceutiques	94	0,4
1 390	5,4	Divers (1)	897	3,4
25 622	100	Total de la diffusion payante du numéro	26 037	100

1- Professions non précisées ; administrations diverses ; praticiens-conseils Sécurité sociale ; autres professions de santé ; etc.

Adhèrez à l'Association Mieux Prescrire !

L'Association Mieux Prescrire (AMP) est une association à but non lucratif (loi 1901) qui « œuvre pour des soins de qualité dans l'intérêt premier des patients » (article 1 de ses statuts).

Pour adhérer, il suffit d'être abonné depuis au moins 2 ans, de signer la charte "Non merci...", et de s'acquitter de sa cotisation annuelle.

La charte, le bulletin d'adhésion et les statuts de l'association sont en libre accès sur le site : www.prescrire.org

Contact : AMP,
83 boulevard Voltaire,
75558 Paris, Cedex 11 - France
Courriel : amp@prescrire.org

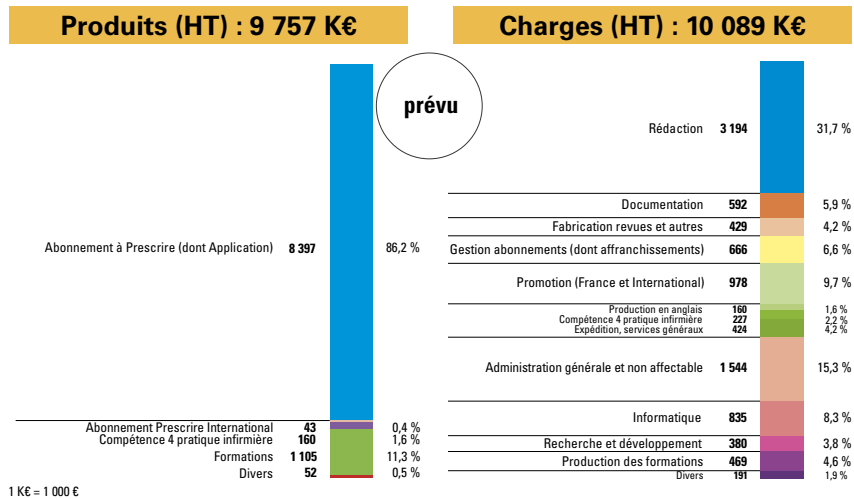
Un bilan légèrement excédentaire qui consolide l'indépendance financière de Prescrire. Le budget prévisionnel 2020-2021 a été élaboré au printemps 2020, en début de crise sanitaire. Dans ce contexte d'incertitudes, il était volontairement prudent. Le résultat réalisé, excédentaire, a été nettement plus favorable que prévu, notamment du fait des charges très inférieures aux prévisions. La différence est en partie liée aux conséquences de la pandémie de covid-19 : moins de déplacements des membres de l'équipe, encore plus de dématérialisation des documents, etc.

Ce résultat permet à Prescrire de continuer à travailler à de nouveaux projets, et notamment : un nouveau site internet, des actions pour développer l'audience de Prescrire auprès des pharmaciens d'officine et des soignants hospitaliers.

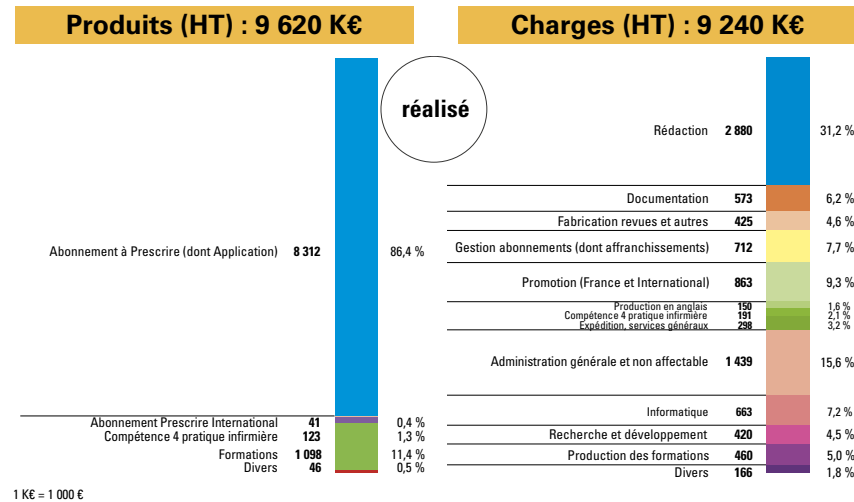
Début 2022, la pandémie et les incertitudes sont toujours là. Dans ce contexte, Prescrire a d'autant plus à cœur de continuer à fournir des repères solides, en toute indépendance, et à rendre service aux soignants abonnés, toujours dans l'intérêt premier des patients.

©Prescrire

AMP : exercice 2020-2021 (du 1^{er} sept. 2020 au 31 août 2021) Prévision initiale de répartition des produits et des charges



Répartition des produits et des charges réalisés pendant l'exercice 2020-2021



AMP : exercice 2021-2022 (du 1^{er} sept. 2021 au 31 août 2022) Prévision initiale de répartition des produits et des charges

